

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECTEUR CFAA/CFPPA

L'écoute des agents et le suivi des dossiers :

Le secteur CFAA/ CFPPA consacre une bonne partie de son temps à écouter, conseiller, informer des agents en situation de travail. Les conditions de leur exercice professionnel s'étant particulièrement dégradées ces dernières années(problèmes financiers des centres, pressions sur les agents, salaires bas et temps de travail en augmentation), le secteur apporte les éléments juridiques et statutaires pour améliorer leurs conditions , conformément à son mandat.

La présence dans les instances du ministère :

Le secteur CFAA/CFPPA participe aux différentes instances et réunions organisées par le ministère. Durant ce mandat, il a participé à toutes les réunions de préparation et de mise en place de la loi de déprécarisation.

Il a défendu la possibilité pour les agents de CFAA/ CFPPA de participer aux concours et a en vain milité pour une affectation dans les CFAA/ CFPPA. Il défend le mandat d'un statut de fonctionnaires pour les agents exerçant en formation par apprentissage ou continue, considérant qu'il s'agit d'un service public.

Il a aussi participé aux groupes de travail sur la partie I du protocole et n'a cessé de réclamer un texte réglementaire pour la gestion des contractuels.

De plus, dans le cadre de la loi d'avenir, le secteur a apporté sa contribution au projet sur les volets apprentissage et formation continue.

L'organisation d'assises nationales et régionales :

Le secteur a organisé les assises nationales en 2012.L'intervention de chercheurs et juristes a éclairé les participants sur les problématiques de l'apprentissage et les financements de la formation continue.

Des assises régionales se sont déroulées dans plusieurs régions : Champagne Ardenne, Rhône Alpes, Pays de Loire, Picardie, Nord Pas de Calais, Centre.

Ces rencontres ont été l'occasion de discussions entre collègues de la même région qui ont peu ou pas l'occasion de se retrouver. Elles relancent des dynamiques régionales. Ce sont aussi des occasions de rencontrer les acteurs politiques du conseil régional et les autorités académiques.

Relations avec la FSU :

Le secteur CFAA/CFPPA participe aux réunions organisées par la FSU sur la formation continue et l'apprentissage. Ce fut le cas début 2014 sur la question de la nouvelle loi relative à l'emploi, la formation professionnelle et à la démocratie sociale.

L'information et la communication :

Le secteur informe les agents de CFAA/CFPPA par le biais de la liste de diffusion, le site internet et le bulletin. Un bulletin mensuel a été consacré à la formation professionnelle continue.

Durant tout son mandat, le secteur CFAA/CFPPA s'est battu contres les dérives libérales qui font de la formation une marché concurrentiel. Il s'est battu contre la précarité et pour l'amélioration des conditions de travail. Il s'est battu pour défendre le statut et la place des titulaires dans les centres.

Il continuera à se battre

- pour un véritable service public de la formation continue et par apprentissage,
- pour un véritable plan de titularisation dans les centres,
- pour un véritable dialogue avec le ministère,
- pour la reconnaissance du travail des agents et l'amélioration des conditions de travail,
- pour le respect des droits fondamentaux.